

APPEL À PHOTOGRAPHE SÉNÉGALAIS-E

1^{er} trimestre 2020

Date limite de candidature : 17 novembre 2019

CONTEXTE

Le Département de l'Isère est investi en coopération avec le Sénégal oriental depuis près de 20 ans dans de nombreux domaines : culture, santé, éducation à la citoyenneté mondiale, etc.

Depuis 2013, l'axe culturel de cette coopération est renforcé par l'accompagnement du Département de Kédougou à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un schéma de développement culturel à l'horizon 2030.

C'est dans ce cadre que le Département de l'Isère souhaite développer une manifestation culturelle autour du Sénégal en Isère, de juin à décembre 2020, afin notamment :

D'offrir aux Isérois(es) une fenêtre sur les cultures sénégalaises et particulièrement la création contemporaine ;

De mobiliser des acteurs culturels isérois autour du Sénégal et du programme de coopération Isère/Kédougou et de

favoriser des projets de co-création artistique et culturelle ;

De sensibiliser les Isérois(es) à l'interculturalité, en particulier le jeune public.

Cette manifestation se veut grand public, pluridisciplinaire, multi-formats et idéalement coproduite et de manière autonome par des professionnels sénégalais et isérois.

OBJET DE LA RÉSIDENCE

Dans le cadre de cette manifestation, le Département de l'Isère (service du développement culturel et coopération et Musée dauphinois) organise une **résidence croisée d'un photographe isérois à Kédougou et d'un photographe sénégalais en Isère, en partenariat avec le Département de Kédougou, la Maison de l'Image et Focales en Vercors.**

Lors de sa résidence, chacun des deux photographes est invité à **produire un projet photographique** :

- Composé de 50 à 80 clichés (une sélection finale parmi les clichés produits sera faite avec les partenaires du projet).
- Cohérent, original, faisant preuve de créativité.
- Sur la thématique de la mémoire dans sa dimension large pouvant être interprétée avec un regard poétique, plasticien, documentaire, politique,
- Sur son territoire d'accueil (Isère pour le photographe sénégalais, Kédougou pour le photographe isérois).
- Impliquant le public lors des phases de conception, de réalisation et de présentation des photographies.

QUELQUES PISTES DE TRAVAIL NON EXHAUSTIVES :

- les liens entre la mémoire personnelle, privée, locale et la mémoire collective ;
- les projets de recherche et de création photographique basés sur les images d'archives ;
- la photographie vernaculaire ;
- la mémoire au fil de la vie ;
- un travail de création autour des collections du Musée dauphinois (en particulier photographique).

MODALITÉS

DE LA RÉSIDENCE

1- POUR LE PHOTOGRAPHE

PÉRIODE : entre le 1er janvier et le 31 mars 2020 sur une durée de 3 semaines minimum (à préciser par les candidats).

LIEU : Musée dauphinois, à Grenoble. Un studio-atelier est mis à la disposition du photographe au Musée dauphinois à Grenoble. Situé dans l'enceinte de l'ancien couvent de Sainte-Marie d'en haut, cet espace doté d'un accès autonome dispose d'un vaste séjour-chambre, d'une cuisine équipée d'un four, de plaques chauffantes, d'une machine à laver le linge, d'une salle de bains et de toilettes. Il n'y a pas de connexion wifi dans le studio-atelier. Un poste informatique doté d'un accès internet sera toutefois mis à disposition de manière ponctuelle au Musée dauphinois.

Le plan et des photos du lieu sont présentés en annexes.

BUDGET : prise en charge financière par le Département de l'Isère (cf. p 4). Cofinancements bienvenus.

TEMPS D'ÉCHANGE à prévoir entre les deux photographes en amont et lors de chaque résidence (en Isère et au Sénégal) pour favoriser le « croisement » des regards.

TEMPS COLLECTIFS avec des pairs organisés notamment aux Rencontres photographiques *Focales en Vercors* du 21 au 24 mai 2020.

TEMPS DE RENCONTRE (environ 5) à prévoir avec le public isérois (à Grenoble et Villard-de-Lans) selon des modalités (forme, nombre de rencontres, dates, etc) proposées par le photographe et définies en concertation avec les partenaires du projet.

La PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE de la création revient à son auteur.

CESSION sans contrepartie financière des droits sur les œuvres exposées et sur les images vidéo produites dans le cadre de ce projet.

RÉCUPÉRATION des œuvres à la fin du projet et à ses frais.

2- POUR LE DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE ET SES PARTENAIRES

PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE : le montant total de l'allocation artistique et de frais de vie est égal à 5 600 € maximum (en fonction notamment de l'expérience du photographe et de la qualité du projet). Il comprend l'ensemble des frais liés au projet notamment les droits d'auteur, les droits de monstration, les actions pédagogiques, les défraiements liés à la résidence et au vernissage (déplacements internationaux et locaux au Sénégal et en Isère, y compris les frais d'hébergement, de restauration, ...).

Le budget alloué dans cette allocation aux droits d'auteur, aux actions pédagogiques et au temps dédié au projet est de 1 500 € maximum.

Le budget de production non compris dans l'allocation de 5 600 € sera à définir avec les partenaires. Il comprend :

- > Assurance des œuvres.
- > Tirage des photographies.
- > Montage de l'exposition (en particulier l'accrochage, les éclairages et la scénographie).
- > Promotion de l'exposition et de l'artiste.
- > Accueil des publics sur les sites d'exposition.
- > Transfert de l'exposition entre les lieux de diffusion.
- > Organisation de rencontres avec les photographes lauréats des Rencontres photographiques *Focales en Vercors* et du *Mois de la photo*.

CONTACTS :

- > **Mathilde Lestra et Jean-Luc Gailliard**, coordinateurs de la résidence photographique croisée au Département de l'Isère (coordonnées p. 8)
- > **Franck Philippeaux**, référent des résidences d'artistes au Musée dauphinois
- > **Yuliya Ruzhechka**, référente du *Mois de la photo* à la Maison de l'Image
- > **Christophe Sorin**, référent sur les Rencontres *Focales en Vercors*

VALORISATION DE LA RÉSIDENCE

Un plan de communication et de valorisation sera mis en place par les partenaires permettant au photographe et à ce projet de bénéficier d'une visibilité à l'échelle régionale, voire nationale.

Il s'articulera autour de :

Jusqu'à 3 EXPOSITIONS dans des formats et propos variés :

11e Rencontres photographiques **Focales en Vercors** (mai-août 2020 à Villard-de-Lans).

Musée dauphinois, dans le cadre d'une programmation estivale dédiée au Sénégal (juin-septembre 2020 à Grenoble).

8ème édition du **Mois de la photo** organisée par la Maison de l'Image (novembre 2020 à Grenoble).

Et éventuellement à **Kédougou** (date et format à définir).

RELATIONS PRESSE : communiqué, dossier de presse, conférence de presse, encarts.

COMMUNICATION DIGITALE : newsletters, sites internet, réseaux sociaux, blogs des différents partenaires, et éventuellement une pastille vidéo sur la résidence.

PRINT : affiches, feuillets simples, une publication produite par le Musée dauphinois.

CRITÈRES DE SÉLECTION DU PHOTOGRAPHE

ÊTRE PHOTOGRAPHE PROFESSIONNEL SÉNÉGALAIS ET MAÎTRISER LE FRANÇAIS.

RESPECTER LE THÈME DE LA RÉSIDENCE, la qualité de l'intention et de l'écriture du projet photographique.

AVOIR SON MATÉRIEL PERSONNEL DE PRODUCTION et être en capacité de fournir des fichiers en haute définition.

SAVOIR S'EMPARER DU CONTEXTE LOCAL DU LIEU DE LA RÉSIDENCE (demandant un travail d'information et de recherche préalable) afin de construire un travail photographique nouveau, non déjà publié ou exposé au préalable.

ÊTRE AUTONOME DANS SES DÉPLACEMENTS (notamment en transports en commun, le photographe pourra également être ponctuellement véhiculé par les partenaires du projet), et sa vie quotidienne en Isère.

INTÉGRER LA PARTICIPATION DU PUBLIC dans la démarche artistique.

S'ASSURER QUE LES CONDITIONS NECESSAIRES AU DEPLACEMENT EN FRANCE sont bien remplies (passeport, visa, etc).

DISPONIBILITÉ DU PHOTOGRAPHE sur la période de la résidence (3 semaines minimum entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2020) ainsi que du 21 mai au 2 juin 2020 pour :

- > l'inauguration des expositions au Musée dauphinois et aux Rencontres *Focales en Vercors* ;
- > 4 jours d'immersion au sein des Rencontres *Focales en Vercors* à la rencontre des autres photographes exposés et du public ;
- > Ainsi qu'éventuellement du 28 au 30 octobre 2020 pour l'inauguration des expositions au *Mois de la photo* à Grenoble.

Le JURY DE SÉLECTION sera composé de représentants de l'ensemble des partenaires du projet : Département de l'Isère, Maison de l'Image, Focales en Vercors et Département de Kédougou.

PRATIQUE

1- MODALITÉS D'INSCRIPTION

**Envoyer par mail ou we transfer au Département de l'Isère (mathilde.lestra@isere.fr)
un dossier de candidature numérique comprenant :**

UN PROJET ARTISTIQUE DÉJÀ RÉALISÉ (environ 10 images en 300 dpi) en français

UN DOSSIER ARTISTIQUE comprenant :

- > La démarche générale de l'artiste : démarche artistique et intérêt pour la médiation
- > Une liste des principales références : travaux, expositions individuelles/collectives et réalisations récentes sous forme de portfolio
- > Une biographie d'une page précisant notamment les coordonnées du photographe (adresse, courriel, téléphone), s'il a déjà voyagé à l'international et les langues qu'il maîtrise
- > Un planning prévisionnel sur le déroulé sur toute la durée du projet

UNE NOTE D'INTENTION de 1 à 3 pages comprenant :

- > Les orientations artistiques du projet
- > Les orientations de médiation
- > Une note technique.

UN BUDGET DÉTAILLÉ INDICATIF faisant apparaître les postes de dépense (droits, matériaux, matériel, etc).

LES PIÈCES ADMINISTRATIVES suivantes :

- > Copie du passeport
- > Une attestation d'affiliation à un organisme professionnel de préférence.

2- CALENDRIER PRÉVISIONNEL

3 octobre 2019	Ouverture de la sélection
17 novembre 2019	Date limite de réception des dossiers Des échanges avec les candidats peuvent être sollicités entre novembre et décembre par les partenaires du projet.
Début décembre 2019	Notification d'attribution de la résidence (via courriel, avec les informations pratiques pour la suite).
Entre janvier et mars 2020	Résidence au Musée dauphinois en Isère (dates exactes à définir avec le photographe selon sa proposition de calendrier).
Entre mai et décembre 2020	Expositions (cf. page 5).

RENSEIGNEMENTS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE
DIRECTION DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE
SERVICE DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET COOPERATION

Mathilde Lestra, chargée de projets Coopération internationale

Mathilde.lestra@isere.fr

+33 (0)4 76 00 64 19

Jean-Luc Gailliard, chef du service Développement culturel et Coopération

Jean-luc.gailliard@isere.fr

Chloé Richard, chargée d'appui à la coopération Isère-Kédougou (basée à Kédougou)

isere.kedougou@gmail.com

+ 221 77 221 45 03

ANNEXES

- 1 Présentation des partenaires de la résidence
- 2 Présentation du studio-atelier au Musée dauphinois
- 3 Quelques éléments de présentation du département de l'Isère et sites internet ressources

1 - PRESENTATION DES PARTENAIRES DE LA RÉSIDENCE :

Le Musée dauphinois :

Construit sur les pentes de la Bastille à Grenoble au tout début du XVIIème siècle, le couvent de Sainte-Marie d'en-Haut, classé Monument historique, accueille le Musée dauphinois depuis 1968. Des premiers temps de l'humanité à l'actualité la plus vive, ce musée rassemble, conserve et transmet une mémoire collective afin de « relier les premiers occupants d'un pays à ceux qui l'habitent encore ». Outre les expositions de longue durée, le musée propose chaque année deux à trois expositions temporaires, toujours enrichies de publications, de conférences et de rencontres.

Au fil de saisons culturelles, le Musée dauphinois accueille des artistes de toutes disciplines : chanteurs, danseurs, photographes, etc. Pour s'engager dans la création, le musée développe également des résidences depuis 2017.

Site internet : <https://musees.isere.fr/musee/musee-dauphinois>

La Maison de l'Image et le Mois de la photo :

La Maison de l'Image est un lieu ressource associatif soutenant l'éducation aux images. Ouverte à tous, elle s'adresse aux personnes souhaitant découvrir la création artistique, se former aux techniques et conduire des projets autour de l'image fixe et animée. Elle accompagne des actions visant l'éducation du regard et développe des collaborations avec des artistes d'ici et d'ailleurs. Réalisation de films, d'expositions, workshop et formations, conférences et débats (r)éveillent l'esprit critique et forment des citoyens avertis. En organisant le Mois de la Photo, elle souhaite proposer une programmation culturelle de qualité.

Aussi, la Maison de l'Image poursuit plusieurs objectifs :

- > Enrichir l'offre culturelle locale et régionale en matière de photographie, d'installations et de performances alliant l'image fixe et animée.
- > Favoriser la rencontre entre les œuvres, les artistes et le public.
- > Sensibiliser aux pratiques artistiques tous les publics, en particulier les publics scolaires et éloignés de l'offre culturelle classique.

Site internet : <https://www.maison-image.fr/> (lien direct vers le Mois de la photo : <https://www.maison-image.fr/mois-de-la-photo/>)

Les Rencontres Focales en Vercors :

Galerie photographique à ciel ouvert au cœur des montagnes du Vercors, les Rencontres Focales en Vercors consistent en :

- > 4 jours de rencontres chaque année au mois de mai. Professionnels et amateurs, invités, candidats sélectionnés et public se côtoient, se rencontrent et échangent autour de leur passion commune.
- > 5 mois d'exposition dans les rues et jardins de Villard de Lans.

Portées par un groupe de passionnés, les Rencontres sont articulées autour de trois piliers :

- > Un appel à candidature ouvert à tous les photographes, avec une série liée au thème annuel.

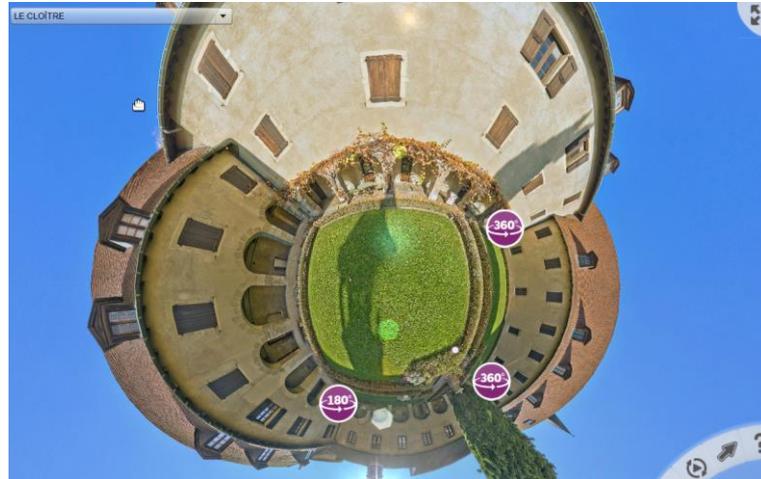
- > Des ateliers, conférences, jeux, présentation de matériel etc. pour tous et ouvert à tous, néophytes ou expérimentés.

- > Des invités, photographes artistes reconnus pour leur travail artistique original et varié. Tous les jours, des visites commentées permettent de les rencontrer, et discuter avec eux pour entrer dans leur monde photographique.

Site internet : <http://www.focales-en-vercors.org/>

2 - PRESENTATION DU STUDIO-ATELIER AU MUSEE DAUPHINOIS :

Photos du cloître



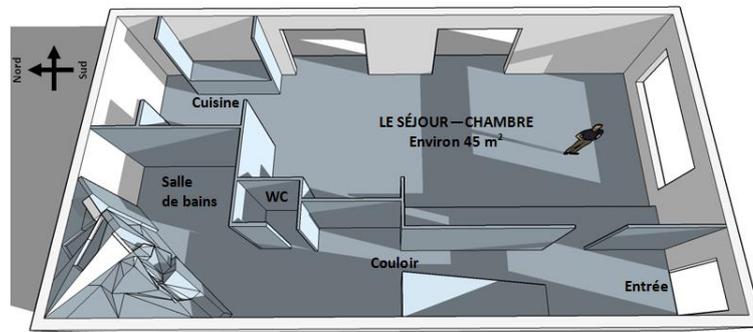
Vue 360° cliquer sur l'image

Remarque : les haies de buis présentes sur cette vue 360° ont été exterminées par la pyrale du buis en 2016 !

<https://www.clic-and-web.com/visite-virtuelle-360-180/musee-dauphinois-isere-cloitre>



Photo du studio-atelier
« La ferme »



La « ferme », l'extérieur, accès autonome



Le séjour-chambre



Le couloir (à droite : le séjour-chambre) ; au fond, la salle de bain et les toilettes



La salle de bains

3 – QUELQUES ELEMENTS DE PRESENTATION DU DEPARTEMENT DE L'ISERE ET SITES INTERNET RESSOURCES:

Plus vaste territoire de la région Auvergne-Rhône-Alpes, le département de l'Isère (qui doit son nom à la rivière qui le traverse) compte plus d'**1,2 million d'Iséroises et Isérois** et **521 communes au 1er janvier 2017**.

Le département de l'Isère se compose de la partie méridionale de l'**ancienne province du Dauphiné** et de l'**ouest des Alpes**. C'est un territoire qui jouit d'**atouts exceptionnels, tant géographiques, qu'économiques et patrimoniaux**.

C'est un **département montagneux**, réputé notamment pour les massifs du Vercors, de la Chartreuse et de Belledonne. Autour de la métropole régionale, Grenoble (plus de 600 000 habitants), qui constitue la 11ème agglomération française, on trouve **une grande diversité de territoires** :

- Le Nord-Isère, autour de Bourgoin-Jallieu, est l'héritier d'une longue tradition industrielle,
- Au nord-ouest, la vallée du Rhône (Vienne), bénéficie de l'attractivité de Lyon,
- Le massif du Vercors, connu pour son patrimoine naturel et gastronomique, est essentiellement rural,
- La vallée du Grésivaudan, autour de Grenoble, est le berceau de l'hydro-électricité et des noix,
- L'Oisans, au sud-ouest, constitue l'entrée vers les sommets des Alpes,
- Au sud, le Trièves est un territoire naturel préservé aux portes des Alpes de Hautes-Provences.

Le **climat** est globalement **tempéré de type continental** : plutôt froid en hiver et chaud en été, marqué par de faibles précipitations. L'**ensoleillement est élevé**, proche de celui des villes côtières du sud de la France.

L'Isère bénéficie d'une **grande diversité géographique** : plaine, montagne, lacs, stations d'altitude et parcs naturels.

Le département est bien structuré sur le plan économique. Il a su tirer parti de son patrimoine naturel pour en faire une **force économique**. L'utilisation de la « houille blanche » (soit la puissance des cours d'eau pour générer de l'électricité) a ainsi attiré, depuis le début du siècle, les plus grandes industries : la métallurgie, la chimie et la mécanique de précisions. Pour **développer la croissance et diversifier les débouchés**, les liens vers la recherche et l'enseignement ont été tissés très tôt dans les années 20.

L'**économie** actuelle de l'Isère se concentre autour de la **haute technologie** (nano, micro, bio), les **services informatiques** et le **tourisme**.

L'offre de **formation d'enseignements supérieurs est large et diversifié.**

Les transports en Isère sont nombreux. 4 aéroports (Grenoble, Lyon, Genève, Chambéry) se trouvent à proximité, dont 2 sont des **aéroports internationaux**. Le réseau ferroviaire est dense et le réseau de bus et de car vaste reliant les territoires de l'Isère entre eux.

L'Isère dispose d'une **pluralité d'activités culturelles**. Plus de **100 musées, 30 théâtres, 35 salles de spectacle** sont ouverts au public. De grands festivals sont reconnus nationalement comme **Jazz à Vienne** ou le **festival Berlioz à la Côte-Saint-André**. La **vie culturelle et artistique** participe au **dynamisme du territoire** et constitue un **levier pour le développement économique**. La politique culturelle en Isère est active et diversifiée. Le Département promeut l'**accès à la culture** pour le plus grand nombre.

Pour plus d'informations sur le département de l'Isère, vous pouvez consulter les sites internet suivants :

> **Site du Département de l'Isère** : <https://www.isere.fr/>

>**Site de la Direction de la culture et du Patrimoine du Département de l'Isère** :
<https://culture.isere.fr/>

>**Site d'Isère Tourisme** : <https://www.isere-tourisme.com/>